

<b>Titre</b> Professeur de droit privé	<b>Nom</b> <u>MACORIG-VENIER</u>	<b>Prénom</b> <u>Francine</u>	
		Homme	X Femme
<b>Établissement/Département</b>	UTC		
<b>Position/Grade/Catégorie</b>	Classe exceptionnelle		
<b>Doctorat</b>	X Oui Non	<b>Habilité à diriger une thèse de doctorat</b>	X Oui Non
<b>Adresse</b>	2 rue du Doyen Gabriel Marty		
<b>Code Postal</b>	31000	<b>Ville</b>	Toulouse
<b>Pays</b>	FRANCE		
<b>Téléphone 1</b>	+33561128748	<b>Téléphone 2</b>	
<b>Fax</b>		<b>Site Internet</b>	
<b>Courrier électronique</b>	francine.macorig-venier@ut-capitole.fr		

### **PARCOURS UNIVERSITAIRE**

**2006** Professeur des universités

**1992** Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 (oct. 1992- janv. 2007)

**1992** Habilitation à diriger les recherches ; Thèse « Les suretés sans dépossession dans le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises », ss dir. C. Saint-Alary-Houin, *Prix* de thèse de l'Association Française des Docteurs en Droit 1993

### **EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE/ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT**

#### **Activités d'enseignement en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet**

-Cours magistraux : Droit des entreprises en difficulté ; Droit du surendettement ; Droit des sûretés appliqué aux entreprises en difficulté ; French insolvency law (enseignements en anglais) à l'Université Pasmány Peter Katolilikus (Budapest), à l'Université Federico 2 (Naples), à l'Université d'été de Bordeaux et à l'Universidad de Granada.

-Séminaires : Notaire et entreprises en difficulté, Master Diplôme supérieur du notariat.

#### **Formations professionnelles en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet**

« Actualité, Droit des entreprises en difficulté, Les catégories de créanciers et leur sort », Formation continue pour les magistrats à l'ENM

#### **Travaux collectifs en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet**

**2021** Participation à la consultation publique du gouvernement français sur l'avant-projet de transposition de la directive européenne sur les cadres de restructuration préventive, réponse émise au nom TEE

**2019** Participation à la consultation publique du gouvernement français sur la transposition de la directive européenne sur les cadres de restructuration préventive, réponse émise au nom de TEE et du CREDIF.

**2016** Participation aux travaux de TEE sur le projet de directive européenne en matière d'insolvabilité.

**2012** Participation à la consultation publique de la Commission européenne sur l'avenir de la législation européenne en matière d'insolvabilité, réponse émise au nom de TEE.

**2010** Rapport 2010 « Etude de droit comparé français et américain sur le droit des faillites » (sous la direction de F.Macorig-Venier).

#### **Responsabilités pédagogiques en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet**

**2016/...** Directrice du Master 2 de Droit fondamental des affaires

#### **Activités scientifiques en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet**

**2014/...** Membre du réseau TEE

**2010/...** Membre de l'AJDE

**1992/...** Membre du CREDIF et du CDA, UTC

### Direction de thèses en lien avec le thème du projet de Chaire

-*La protection des garants des dettes de l'entreprise*, par Atsarias Sophie, Bibliothèque de droit des entreprises en difficulté, Tome 12, LGDJ-Lextenso, 2018

-*Les créanciers et l'entreprise en difficulté : étude comparée en droit Ohada et en droit français des entreprises en difficulté*, par Audrey OKOMA, en cours

-*Biens et droit des entreprises en difficulté*, par Th. Fournier, en cours

### Séminaires à l'étranger en lien avec le thème du projet de Chaire Jean Monnet

**2019** « L'affectation d'un meuble corporel en garantie d'une obligation », Colloque « Garantie, sûreté et procédure collective, Regards croisés franco-japonais », Université d'Osaka, Japon, Mars 2019, Communication publiée dans la *Osaka Law Review*, 2019, Vol. 69, n°1, p. 170

**2018** « Le droit de la défaillance de l'entreprise : sauvetage de l'entreprise ou de l'entrepreneur ? », Colloque sur « Le Droit confronté aux défis du XXIème siècle : vers une modernisation des règles juridiques ? » organisé à l'Université de Hué, Vietnam, 11 Avril 2018, Presses Université Toulouse 1 Capitole 2019, T2. p. 195

### **PUBLICATIONS**

#### Ouvrages collectifs

**2007**... *Code des entreprises en difficulté* (avec B. Amizet, E. Fabriès-Lécéa, G. Jazottes, C. Mascala, F. Macorig-Venier, M-H Monsérié-Bon, H. Poujade, O. Staës ), 11<sup>e</sup> éd., Litec 2023.

**2021** *Traité des procédures collectives* (sous dir. M. Menjucq, B. Saintourens et B. Soinne), 3<sup>e</sup> éd., LexisNexis.

#### Articles

**2022** « La nouvelle architecture des procédures de défaillance économique » in « La défaillance économique de la personne physique », *Rev. proc. coll.*, n°6.

« L'obligation de confidentialité s'applique entre les parties à la procédure de conciliation », *Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique*, n° 4, 2022, p. 850.

« Le dispositif amiable de prévention et traitement des difficultés des entreprises après la loi no 2022-172 en faveur de l'activité professionnelle indépendante et ses décrets d'application », *Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique*, n° 4, 2022, p. 853.

« Les sûretés consenties en garantie de nouvelles créances consenties pour les besoins de l'accord de conciliation subsistent en cas de caducité de celui-ci », *Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique*, n° 4, 2022, p. 852.

**2021** « Le choix du législateur français en matière de rebond », co-écrit avec B. Freleteau, *JCP E* 2021, 1533.

« Les choix du législateur français en matière de rebond », co-écrit avec B. Freleteau, in *Temps nouveaux pour l'entreprise en difficulté*, *JCP E*, 2021, 1533.

« Octroi de sûretés et EIRL, In : Les structures individuelles », PUF UTC "Actes de colloques de l'IFR", p. 151.

« Articulation du droit des entreprises en difficulté avec le droit des sûretés (Ordonnance 2021-1193 portant réforme du livre VI du code de commerce) », *Lexbase*, Hebdo édition affaires (n°691) du 7 octobre 2021.

« Le privilège de la sauvegarde et du redressement », co-écrit avec M-P Dumont, *BJE* n°1, p. 62.

« Loi ASAP, entreprises en difficulté et commande publique », co-écrit avec G. Kalfèche, *BJE* n°3, p. 51.

**2020** « Le traitement des dettes professionnelles des débiteurs surendettés après la loi du 17 juin 2020 : du progrès, mais peut mieux faire », *BJE* n°5, p. 48.

« Commentaire de l'ordonnance numéro 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période-Ordonnance numéro 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire-Aspects de droit des sûretés », *RJC* n°3, p. 199.

« La neutralisation de la cessation des paiements au cœur des mesures d'adaptation temporaire du droit des entreprises en difficulté à l'état d'urgence sanitaire », *BJE* n°3, p. 64.

« La protection du logement de l'entrepreneur en difficulté », In *Mélanges C. Saint-Alary Houin*, LGDJ, p. 347.

« La prévention des difficultés des entreprises : domaine des relations privilégiées entre droit et gestion ? », co-écrit avec M. Dizel, in *Mélanges B. Sire*, PUF UTC, p. 251.

« Le droit au rebond du débiteur après la directive du 20 juin 2019 : quelles règles pour quelle réalité », co-écrit avec B. Freleteau et L. Sautonie-Laguionie, *JCP E* 2020, 1078.

« Suite de la réforme du droit des sûretés : consécration prochaine du « gage-espèces », *Edito*, *BJE* janv. 2020, n° 117p1, p. 1.

**2019** « Les sûretés réelles conventionnelles résistant à la procédure collective : l'affectation d'un meuble corporel en garantie d'une obligation », Traduction en japonais par Y. Saito, professeur Université d'Osaka et N. Ogino, Professeur Université Doshisha, *Osaka University Law Review*, 2019, Vol. 69, n°1, p. 170.

« Le droit et la défaillance des entreprises : sauvetage de l'entreprise ou de l'entrepreneur? », In Annales UTC Le droit confronté aux défis du XXIe siècles : vers une modernisation des règles juridiques, PUF UTC T2. p. 195.  
« Le soutien bancaire du débiteur en difficulté : privilège et principe de non responsabilité », BJE nov 2019, n° 6, p. 67.  
« Loi PACTE : Débiteur, « manche 1 », créanciers « manche 2 » ? ou l'équilibre enfin ? », Edito, BJE n°4, p. 1.  
« L'efficacité des clauses d'anticipation, in *Contrat(s) et entreprises en difficulté*, BJE n°1, n° 116q9, p. 40.  
**2018** « Irrégularité de la déclaration et extinction de la créance : un faux-pas de la Cour de cassation, Co écrit avec C. Saint-Alary Houin, et J. Théron, Act. Proc. Coll. 2018/10, n° 140.  
« Co-mandats, mandats post-procédure : nouveaux intervenants, nouveaux coûts ? », in *Les coûts de faillite : le droit des entreprises en difficulté est-il performant ?*, Rev. Proc. Coll. n°1, Dossier, n° 5, p. 80.  
« L'avant-projet de réforme des sûretés de l'Association Henri Capitant et les modifications apportées au livre VI du Code de commerce, Eclairage BJE n°1, n° 115n0, p. 10.  
**2017** « Les sources du droit des entreprises en difficulté », in *Le droit des entreprises en difficulté après 30 ans : droit dérogatoire, précurseur ou révélateur ?*, dir. F. Macorig-Venier, IFR p. 11.

### **Commentaires et notes de jurisprudence**

**2022** « L'équivalence en matière de substitution de garanties relève de l'appréciation souveraine des juges du fond et s'apprécie à la date de la décision », note sous Cass. Com. 20 oct. 2021, n° 2020810, à paraître au BJE n°2.  
**2021** « Dispense de déclaration de la créance ne vaut pas dispense de renouvellement d'inscription de la sûreté qui la garantit », note sous Cass. Com. 17 fév. 2021, n° 19-20.738, RJC n°3, p. 280.  
« Reconnaissance du bénéfice du relevé de forclusion pour les créances postérieures non privilégiées », note sous Cass. Com. 9 déc. 2020, n° 19-17.579, RJC n°3. p. 279.  
« Extension pour confusion des patrimoines : toujours un contrôle étroit par la Cour de cassation », Cass. com., 17 juin 2020, no 19-10915, Bulletin Joly mensuel d'information des sociétés (BMIS) (n°11). p. 43.  
« Le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, la mise en place de structures dédiées et la fusion des outils de production », RTD com. n°1 p. 911.  
« Le mandat ad hoc de sortie de crise », RTD com. n°1 p. 913.  
« La prévention amiable des difficultés et l'ordonnance portant réforme du livre VI du code de commerce », RTD com. n°1 p. 914.  
« La prévention des difficultés et l'état d'urgence sanitaire : suite et bientôt fin? », RTD com. n°2 p. 417.  
« Confidentialité en matière de mandat ad hoc et de procédure de conciliation : opposabilité à l'expert-comptable du comité de groupe », note sous Cass. Soc. 9 oct. 2019, n° 18-15.305, RTD com n°2 p. 423.  
« Défait de publication des comptes et injonction sous astreinte du Président du tribunal : l'atteinte à la vie privée de l'associé unique est proportionnée au but légitime de détection et de prévention des difficultés », note sous Cass. Com. 24 juin 2020, n° 19-14.098, RTD com. n°2 p. 419.  
« Mandat ad hoc : la désignation d'un mandataire ad hoc n'exclut pas l'application de sanctions », note sous Cass. Com. 17 juin 2020, n° 19-10.341, RTD com. n°2 p. 421.  
« Action en restitution de sommes remises à un séquestre conventionnel placé en redressement judiciaire », note sous Cass. Com. 23 sept. 2020, n° 19-15.122, RTD com n°5 p. 47.  
« Application de la règle de l'arrêt des poursuites aux salariés », note sous Cass. Com. 30 juin 2021, n° 20-15.690, RTD com. n°5 p. 52.  
« Bénéficiaire d'une sûreté réelle pour autrui », note sous Cass. Com. 25 nov. 2020, n° 19-11.535, RTD com. n°5 p. 50.  
« Caractère d'ordre public de la règle d'interdiction des paiements et sentence arbitrale », note sous Cass. Com. 12 nov. 2020, n° 19-18.849, RTD com n°5 p. 45.  
« Créancier auquel la DNI est inopposable », note sous Cass. Com. 7 oct. 2020, n° 19-13.560, RTD com n°5 p. 49.  
« Impossibilité d'inscrire l'hypothèque légale attachée aux jugements de condamnation rendu après le jugement d'ouverture en paiement d'une indemnité résultant d'un dommage causé avant l'ouverture de la procédure », note sous Cass. Com. 27 nov. 2019, n° 13-21.068, RTD com n°5 p. 53.  
« Inopposabilité de la déclaration notariée d'insaisissabilité publiée postérieurement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde », note sous Cass. Com. 10 mars 2021, n° 19-21.971, RTD com n°5 p. 54.  
**2020** « La fraude de l'article L. 650-1 demeure toujours difficile à caractériser », Cass Com 8 janv. 2020, n°18-21452, Bulletin Joly sociétés n°3, p. 49.  
« La prévention des difficultés et l'état d'urgence sanitaire : actes I et II », RTD com. n°2 p. 447.  
« Fin de l'accord de conciliation pour cause d'ouverture d'une procédure judiciaire et sort des sûretés consenties », note sous Com. 25 sept. 2019, n° 18-15.655, RTD com n°2 p. 456.  
« Commentaire de l'ordonnance numéro 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période », RTD com. n°3, p. 199.  
« Identification du débiteur et mention manuscrite », note sous Cass. com., 21 novembre 2018, n°16-25.128 et Cass. com., 9 juillet 2019, n°17-22.626, RTD com. n°3, p. 220.

« Mention manuscrite et solidarité du cautionnement : l'irrégularité de la mention de l'article L. 341-3 ancien du code de la consommation n'affecte pas la validité du cautionnement » Note sous Cass. com., 14 novembre 2019, n°18-15468, p. 221.

« Date et mention manuscrite du cautionnement », note sous Cass. com., 15 mai 2019, n°17-28.875, RTD com. n°3 p. 221.

« Appréciation de la disproportion du cautionnement : exclusion de la prise en compte des engagements rétroactivement disparus », note sous Cass. com., 21 novembre 2018, n°16-25.128 et Cass. com., 15 mai 2019, n°17-22.373, RTD com n°3 p. 222.

« Caducité de l'accord de conciliation et des nouvelles sûretés consenties en cas d'ouverture d'une procédure collective », note sous Cass. com., 25 septembre 2019, n°18-15.655, RTD com n°3 p. 223.

« Libération de la caution en cas de rejet de la créance irrégulièrement déclarée », note sous Cass. com., 22 janvier 2020, n°18-19.526, RTD com. n°3 p. 225.

« Caution personne morale et plan de sauvegarde », note sous Cass. com., 30 janvier 2019, n°16-18.468, RTD com. n°3, p. 225.

« Déclaration de la créance, prescription et poursuites contre la caution » note sous Cass. com., 16 janvier 2019, n° 17-14.002, RTD com. n°3, p. 226.

« Garantie autonome et absence de devoir de mise en garde », note sous Cass. com., 30 janvier 2019, n°17-21.279, p. 227.

**2019** « La nullité de droit de l'hypothèque constituée en période suspecte rend nul de droit le paiement de la créance effectué par préférence sur le prix de l'immeuble », Cass. com., 10 juill. 2019, n° 18-17820, BJE n° 6 p. 38.

« Le droit de rétention exercé sur un immeuble, même corpore alieno, se reporte sur le prix de vente de l'immeuble vendu en liquidation judiciaire », Cass. com., 30 janv. 2019, no 17-22223, BJE n°3, p. 44.

« Déclaration, vérification et admission des créances : rigueur de la Cour de cassation dans l'application des règles du livre VI relatives à l'EIRL », Cass. com. 6 mars 2019, pourvoi numéro 17-26.605, RJC n°3. p. 270.

« Détection des difficultés des entreprises : un nouvel outil et une meilleure circulation de l'information, mais des interrogations, DGE, Communiqué de presse 3 avr. 2019 ; Loi Pacte n° 2019-486, 22 mai 2019, Art 20 et 70 », RTD com. n° 4, p. 975.

« Conditions d'ouverture de la procédure de conciliation et avis du ministère public », obs. sous Cour d'appel Toulouse, 2 ch., 11 juill. 2018, RG n° 18/01977, RTD com. p. 981.

« Obligations de confidentialité et liberté de la presse : suite et fin », obs. Cass. Com. oct. 2018, n° 18-16688, QPC ; Com. 13 fév. 2019, n° 17-18049, PBI ; Com. 13 juin 2019, n° 18-10688 ; Paris, 6 juin 2019, n° 18/03063. Revue trimestrielle de droit commercial, RTD com. n° 4, p. 975.

« Injonction de dépôt des comptes : l'astreinte incombe à titre personnel au dirigeant social », obs. Cass. Com. 7 mai 2019, n° 17-21047, RTD com. p. 977.

« Rémunération du conciliateur et du mandataire ad hoc », obs. Cass. Com. 3 oct. 2018, n° 17-14522, RTD com. p. 980.

« Mesures diverses relatives à l'exploitation agricole en difficulté » RTD com, p. 982.

**2018** « Portée de la désignation d'un mandataire pour poursuivre les instances en cours après clôture de la liquidation judiciaire », Cass. Com. 24 mai 2018, n° 17-11513, Bulletin Joly Sociétés, n° 10, p. 590.

« L'indifférence du choix de mode de réalisation du gage pour caractériser le préjudice nécessaire au jeu du bénéficiaire de subrogation », note sous Cass. com., 13 déc. 2017, n° 16-14672, F-D, BJE n°2, p. 105.

« Renversement de la charge de la preuve de l'existence des marchandises en nature en cas d'inventaire incomplet, sommaire ou inexploitable », note sous Cass. Com. 25 oct. 2017, n°16-22083, BJE n°1, n° 115n1, p. 38.

« Fait générateur de la créance de restitution », note sous Cass. Com. 13 sept. 2017, n° 16-15552. BJE n° 1, p. 40.

« Ouverture d'une procédure de conciliation en cours de plan de redressement en vue d'un prepack cession » T. Com. Lille Métropole, 5 sept 2014, n° 2017-699 et n° 2017/012499, RTD com. n°2, p. 457.

« Obligation de confidentialité et liberté de la presse : une nouvelle décision », Versailles, 14 sept. 2017, n° 15/08941, RTD com n°2, p. 460.

« Privilège de la conciliation : survie après la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une liquidation judiciaire », Paris 6 oct. 2017, n°16/20078, RTD com. n°2, p. 461.

« Poursuites des créanciers de l'indivision : pas d'ordonnance du juge-commissaire », Cass. Com. 24 mai 2018, n° 16-26.378, RTD com. n°5 p. 20.

« Poursuites des créanciers auxquels la DNI est inopposable : les créanciers chirographaires », Cass. Com. 13 septembre 2017, n° 16-10.206, RTD com n°5 p. 20.

« Poursuites du créancier impayé au terme d'un plan non résolu », Cass. com. 13 septembre 2017, n° 15-23.044, RTD com. p. 19.

« La faute ou fraude du débiteur ne peut faire échec à l'arrêt des poursuites du créancier », Cass. Com. 6 juin 2018, n°16-23.996, p. 18.

**2017** « Liquidation judiciaire, cessation d'activité et plan de redressement », Cass. Com. 4 mai 2017, n° 15-25046, APC, Repère 179.

### **Fascicules**

**2021** « Vérification des créances salariales », J. Cl. Procédures collectives, Fasc. 2440.  
**2019** « L'URSSAF », J. Cl. Procédures collectives, Fasc. n°2387, juillet 2019.  
« La suspension du contrat de travail » pour le répertoire Droit du travail, Dalloz.  
**2016** Fascicule « Le représentant des salariés », J. Cl. Procédures collectives, Fasc. n° 2440.

#### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

##### **Responsabilités au sein de l'établissement UTC**

**2017/2022** Directrice du Centre de Droit des affaires  
**2012/...** Co-directrice du CREDIF  
**2016/2020** Membre élu de la CFVU et membre du Conseil académique  
**2013/2017** Membre élu du Conseil de la faculté de Droit  
**2015/2017** Assesseur du Conseil de faculté en charge des Masters 1